

Certificat de Spécialisation

Conduite d'un élevage bovin lait

Diplôme de niveau IV

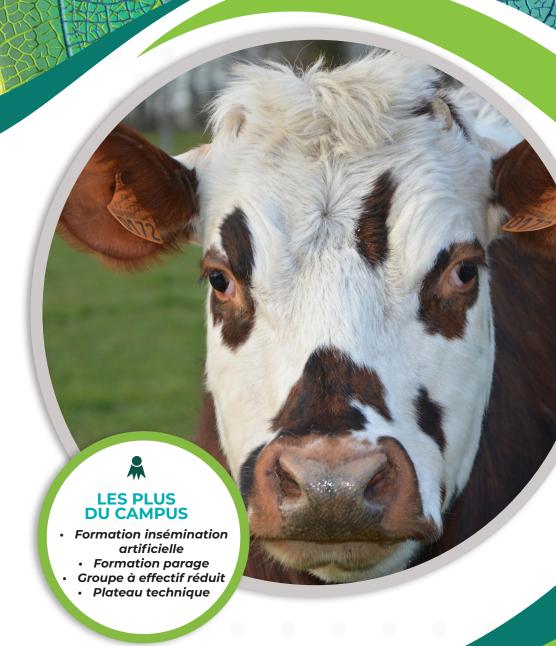
Objectif

Proposer une spécialisation dans la conduite d'un élevage bovin lait aux titulaires de diplômes de la production agricole.

Public ciblé

- · Jeunes entre 16 et 29 ans.
- Jeunes titulaires d'un diplôme de niveau IV de la Production Agricole (Bac Pro, BP, BTSA).





Tél.: 02 33 45 22 98 direction.cfa.coutances@educagri.fr facebook.com/cfaagricolecoutances







Certificat de Spécialisation Conduite d'un élevage bovin lait



ORGANISATION DE LA FORMATION

Capacités et objectifs pédagogiques

- Assurer le pilotage technico économique d'un élevage bovin lait
- Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait

Divers modules:

- · Alimentation.
- · Pâturage.
- · Surveillance, soins et manipulation des animaux.
- Traite
- · Reproduction.
- Vêlage.
- · Gestion technique et économique de l'atelier bovin

Modalités pédagogiques

Les modules pédagogiques au CFA sont construits à partir de temps de face à face, de visites en entreprises et principalement de travaux pratiques sur le site de l'exploitation agricole de l'EPL



LES SPÉCIFICITÉS

Durée de la formation

En général 1 an soit un volume horaire de 400 heures sur 12 semaines.

Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année et consultable sur le site du centre de formation.

Pré-requis

- Avoir un maître d'apprentissage.
- Être reconnu apte par la Médecine du travail.





CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte sur dossier (Parcoursup) aux titulaires d'un Bac Technologique, Général ou Professionnel ou d'un Brevet de Technicien Agricole.
- Maîtrise de la géométrie de base (périmètre, surface, volume et de la proportionnalité).
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture.
- Avoir un projet professionnel.
- · Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une exploitation de vaches laitières.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap



DIPLÔMES & MODALITÉS D'EXAMEN

Dispositifs d'évaluation & mode de validation

Le diplôme est attribué à l'issue d'une année de formation après validation des 2 UC. Toutes les capacités sont évaluées en situation professionnelle. Ces évaluations prennent la forme d'un entretien d'explicitation devant un jury.

- Évaluation en situation professionnelle = épreuve pratique + oral d'explicitation.
- Diplôme = obtention des 2 UC.

Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans.



INFORMATIONS REMUNERATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Âge de l'apprenti	l ^{ère} année
< de 18 ans	42 %
de 18 à 20 ans	65 %
de 21 à 25 ans	68 %
26 ans et plus	100 %

Par ailleurs, l'employeur doit :

- · Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulair de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE).
- Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment remplie dans les 8 jours qui précèdent l'embauche ou
- au plus tard le jour de la mise au travail de l'apprenti. Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat

d'apprentissage est signé.





